

## RAPPORT TECHNIQUE

VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN DE VOTRE  
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE



Référence dossier : 66

Date de visite : 26/09/2024

Agent : Monsieur BERGER

Com : MIOS Section Parcelle :

Adresse ANC : 3A ROUTE DE CRAQUE  
33380 MIOS

**Propriétaire (ou nom de la SCI) :** SAS JURIS QUINCONCES-Mme Aline GACHET

Nom-Prénom (ou gérant) :

Date naissance :

N° de Siret :

Autorise le SPANC à utiliser ce courriel ou ce numéro de portable, dans le respect de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Aucun démarchage commercial ne sera réalisé.

Portable :

Courriel :

Adresse : 2, Place des Quinconces  
BP 50082  
33025 BORDEAUX

**Personne présente (si différent du propriétaire) :**

Portable :

Courriel :

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 s'applique aux réponses inscrites sur ce formulaire. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SIBA. Document est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 27 avril 2012.

Ce rapport ne porte que sur les éléments visibles et accessibles lors de la visite.

Il ne préjuge pas de dysfonctionnements ultérieurs par mauvais entretien ou modification de l'installation.

Il ne préjuge pas également de modifications ultérieures des caractéristiques de l'immeuble (agrandissement, nombres d'habitants...).

**Avis du service Public d'Assainissement Non Collectif du SIBA** (voir détails pages 6 à 7)

Absence d'installation - mise en place d'une installation conforme dans les meilleurs délais

Installation présentant un danger pour la santé des personnes – travaux à réaliser sous 4 ans

Installation non conforme :  Cas a  Cas b  Cas c

Installation à améliorer et/ou présentant des défauts d'entretien

**Montant de la redevance** (cf. délibération consultable depuis le site <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/>) :

C. BON FONCT.  VENTE  CONTRE VISITE  ABS. ANC

### VOLET 1 – Informations générales

► DERNIER RAPPORT DE VISITE

Nature du contrôle précédent : Réalisation – le 18/11/2011                      Bon fonctionnement – le 13/09/2018  
Conclusion donnée lors du contrôle précédent : R1 Conforme avec réserves                      F3 Installation présentant  
des défauts d'entretien ou d'usure

### ► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE ET DE SON TERRAIN

Zonage Assainissement                      Non Collectif  
Raccordabilité au réseau d'eaux usées                      Non Raccordable  
Si immeuble bénéficiaire de la dérogation de l'obligation de raccordement :  
Date d'expiration de la dérogation d'obligation de raccordement

Date de construction                      2012  
Type d'immeuble                      Maison individuelle  
Nombre de pièce(s) principale(s)                      5  
Nombre d'Equivalent.Habitant  
Type de résidence                      Principale  
Activité  
Occupation                      Permanente  
Type alimentation eau potable                      Réseau public  
Usages du captage  
Remarques alimentation

Surface du terrain                      1500 m<sup>2</sup>  
Surface destinée à l'assainissement                      m<sup>2</sup>  
Terrain en pente                      Non  
Terrain inondable                      Non  
Voie de circulation sur l'ANC                      Non  
Construction sur l'ANC                      Non  
Respect des distances règlementaires  
Etude de sol réalisée

Observations

## VOLET 2 – Caractéristiques de l'installation

---

EP et EU sont-elles collectées séparément ?                      Oui

EV et EM sont-elles collectées ensemble ?                      Oui

S'ils existent, les effluents autres que domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?

Les eaux de la cuisine sont prétraitées par un bac à graisses de 200L avant de rejoindre la FTE.

Observations

### ► MODIFICATION DEPUIS LA DERNIERE VISITE

Modifications depuis la dernière visite                      Non

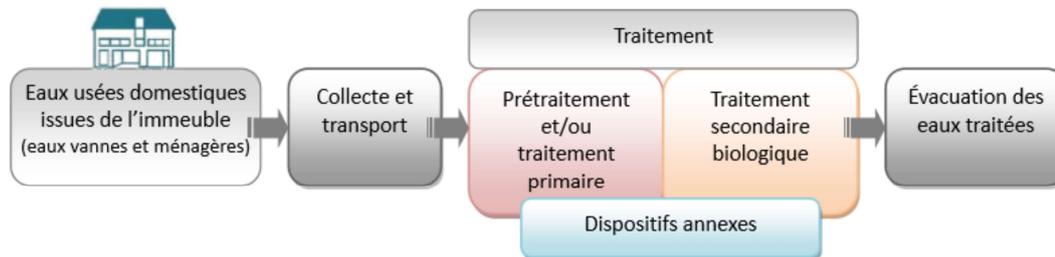
Réaménagement du terrain                      Non

Réaménagement de l'immeuble                      Non

Variation du nombre de pièces

► DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

Rappel : schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif



Le schéma d'implantation de votre installation se trouve à la page suivante de ce rapport

Elément constitutif de la filière de traitement	Constat	Commentaire
Prétraitement autre Bac à graisse	Accessibilité : Oui Etat : Bon Fonctionnel : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté :	Le tampon du regard du bac à graisses n'est pas affleurant, la zone doit être sécurisée.
Fosse toutes eaux Traitement primaire	Accessibilité : Oui Etat : Bon Fonctionnel : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté :	Un léger affaissement (trou) à côté de la fosse toutes eaux doit être comblé.
Relevage Poste de relevage	Accessibilité : Oui Etat : Bon Fonctionnel : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté :	
Terre d'infiltration Traitement secondaire	Accessibilité : Oui Etat : Bon Fonctionnel : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté :	Les couvercles des regards de répartition et de contrôle situés sur le terre présentent des signes de fragilité (fissures). Ils doivent être remplacés.

Commentaire général sur la filière d'assainissement :

► SUIVI DE L'ENTRETIEN

Niveau de boues prétraitement	%
Niveau de boues traitement primaire	%
Niveau de boues traitement secondaire	%
Niveau de boues clarificateur	%
Niveau de boues	%

Autre dispositif

Date du dernier entretien

Présentation du carnet d'entretien

Présentation du bordereau de suivi des matières de vidange

Entreprise ayant réalisée la vidange

Destination des sous-produits évacués



## VOLET 3 – Conclusion

- **CONCLUSION DE L'ÉVALUATION** – Grille d'évaluation conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Dossier : 66 MIOS		Installation située en zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	
Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Oui	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<b>Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique</b> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<b>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</b> <b>Installation non conforme (cas a)</b> Travaux obligatoires sous 4 ans Si vente, travaux dans un délai d'1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	<b>Installation non conforme (cas c)</b> Si vente, travaux dans un délai d'1 an	<b>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</b> <b>Installation non-conforme (cas a)</b> Travaux obligatoires sous 4 ans Si vente, travaux dans un délai d'1 an	<b>Installation présentant un risque environnemental avéré</b> <b>Installation non-conforme (cas b)</b> Travaux obligatoires sous 4 ans Si vente, travaux dans un délai d'1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Recommandations pour améliorer le fonctionnement : voir les observations – travaux – recommandations page suivante		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

« Les litiges individuels entre les usagers du service public d'assainissement non collectif et le règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif relèvent de la compétence des tribunaux judiciaires. Toute contestation portant sur l'organisation du service relève de la compétence exclusive du juge administratif. »

## ► OBSERVATIONS – TRAVAUX – RECOMMANDATIONS

### INSTALLATION PRESENTANT DES DEFAUTS D'ENTRETIEN OU D'USURE

- Les couvercles des regards de répartition et de contrôle sont fissurés. Ils doivent être remplacés.
- Vidange à programmer et nettoyage du préfiltre à effectuer.
- Couvercle du bac à graisses pas affleurant. Sécuriser la zone.
- Un léger affaissement (trou) à côté de la fosse toutes eaux doit être comblé.
- Le préfiltre doit être entretenu au moins une fois par an afin de pérenniser l'unité de traitement secondaire.